Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260608-DCM20260605080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 juin 2026 à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire

Présents : Céline AMELINE, Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUET, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Bruno BOURGEOIS à Sylvie LEROY, Sonia JEAN-MARIE à Valérie BERRÉE, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE

Absents : Alexandre LETERME

2026-2805-080 – Institution et Vie Politique : Sénatoriales - Élections des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Daniel GUERARD, Madame Catherine ROBIN, Monsieur Antoine MAILLARD et Monsieur Nicolas VERON GRUAU. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste est déposée. Elle est présentée par Mme Audrey GRUEL. Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.
Le Maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260608-DCM20260605080-DE

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 28

La liste A obtient 28 voix.

Le quotient applicable est : 28 / 15 = 1,83
La ***liste A*** obtient : 28 / 1,87 = 14,97, soit 15 sièges
Ainsi, 15 sièges ont été attribués.
Madame le Maire proclame les résultats définitifs : la liste A obtient 15 sièges pour les titulaires

d) Élection des délégués suppléants

Le quotient applicable est : 28 / 5 = 5,6
La ***liste A*** obtient : 28 / 5,6 = 5, soit 5 sièges
Ainsi, 5 sièges ont été attribués.
Madame le Maire proclame les résultats définitifs : la liste A obtient 5 sièges pour les suppléants.

Madame le Maire proclame les résultats définitifs : la liste A obtient 15 sièges pour les titulaires et 5 sièges pour les suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de règlement intérieur du Conseil municipal

Résultat du vote : Pour : 28 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Valérie BERRÉE